VERSAILLES

Chef d'équipe des aires de jeux et du mobilier urbain

Cadre d'emplois des agents de maitrise ou des adjoints techniques territoriaux

Organisme émetteur : Ville de Versailles

Localisation du poste : Versailles

Direction concernée

Direction des Espaces Verts

Domaine d'activité

Espaces verts

Catégorie du poste

Catégorie C

Poste ouvert aux

Contractuels
Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Rejoignez la Direction des Espaces Verts, 213 jeux répartis sur 40 écoles et 10 crèches et 15 parcs et jardins.

Sous l'autorité du responsable aire de jeux et mobilier urbain, vous aurez les responsabilités suivantes :

- L'encadrement de 2 ou 3 agents de maintenance
- Planification et organisation des chantiers en lien avec son n+1
- Maintenance des aires de jeux, suite à contrôle de sécurité
- Maintenance du mobilier urbain sur l'ensemble de l'espace public
- Participation ponctuelle aux manifestations diverses (Esprit JARDIN.)

Votre profil

Formation

- BEP ou Bac PRO
- CACES Grue /chargeur recommandé

Expérience

- Expérience similaire demandée, connaissance relative à la sécurité des aires collectives de jeux

Savoir-faire

- Capacité à encadrer, à animer une équipe et à travailler en transversalité
- Respectueux de la législation en vigueur au regard des aires de jeux
- Connaissances technique et capacité à apporter des solutions opérationnelles
- Bon sens relationnel pour interventions dans écoles et crèches

Savoir-être

- Sens du management et respect de la hiérarchie
- Esprit d'initiative (source de proposition) et autonomie
- Bonne organisation, écoute et prise de décision
- Discrétion professionnelle

- Bonne condition physique

Conditions d'emploi

Permis B et habilitations

- Permis B obligatoire

Cycle de travail

- Poste à 36h / semaine

Nombre de jours de congés

25 jours de congés, 6 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)